



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT: PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
 NOMBRE DE MEMBRES : 19
 En exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
 D'AHETZE

Qui ont pris part à la délibération : 18 (dont 1 procuration)

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le mardi neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AHETZE, convoqué le Jeudi 04 Juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ramuntcho GOYHETCHE, Maire.

Étaient présent – e - s : M. le MAIRE Ramuntcho GOYHETCHE, Marie ARAMENDY, Michaël SAUBAGNÉ, Séverine SAINT-JEAN, Mathieu PORTET, Murielle MOLÉRÈS, Julien LAVILLARD (ne prend pas part au vote), Pierre ESPONDE, Agnès IRIBARREN, Laura LATASA, Emmanuel PEREIRA, Odette COQUEREL, Joël LURO, Romain FONTALIVE, Maite FORDIN, Santiago CAPENDEGUY, Ramuntxo LABAT ARAMENDY, Maider CARRERA INDO.

Excusé – e - s : Mme Nathalie DERCOURT (procuration à Mme ARAMENDY).

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme Séverine SAINT JEAN a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT)

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026 06 06 : approbation d'une subvention au bénéfice de l'association AHETZEKO PILOTARIAK pour l'année 2026

Rapporteur : M. Mathieu PORTET Maire adjoint

M. le Maire adjoint rappelle qu'une enveloppe de 25 000,00 € a été prévue au BP 2026 pour attribuer des subventions aux associations.

- Vu le règlement d'attribution des subventions présenté en commission vie associative le 23 avril 2026.
- Après instruction des dossiers déposés par la commission vie associative en date du 28 Mai 2026.

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Ahetzeko Pilotariak pour l'exercice budgétaire 2026.

M. Julien LAVILLARD ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

ASSOCIATION	Demande 2026	Attribution 2024	Attribution 2025	Proposition Attribution 2026
Ahetzeko pilotariak	1 500,00	1 800,00	1 500,00	1 700,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

D'approuver les propositions et le versement d'une subvention de 1 700,00 € au bénéfice de l'association Ahetzeko Pilotariak.

Fait et délibéré en séance publique, à Ahetze, le 9 JUIN 2026,

M. le MAIRE,
 Ramuntcho GOYHETCHE

